

# Télétravail

## Application de l'avenant à l'accord télétravail

### Les dispositions diffèrent actuellement selon les statuts : fonctionnaires/contractuels et salariés de droits privés.

Après avoir mené [une enquête en 2020](#) à laquelle vous aviez été très nombreux à répondre, EFA-CGC avait publié en septembre [un dossier complet sur le télétravail](#), qui résumait toutes nos revendications. Suite à un cycle de négociations, des modifications à l'accord télétravail ont été soumises à la signature des organisations syndicales. Même si seulement une partie de nos revendications ont été prises en compte, nous avons considéré que les évolutions allaient dans le bon sens.



### EFA CGC signataire de l'avenant

### Télétravail pour les personnels de droits privés et de droit public demande les mêmes droits pour tous.

😊 L'avenant à l'accord collectif, signé par EFA CGC et une majorité de syndicats de salariés, **prendra effet au 1er décembre 2022 dans le secteur privé**. Il modifie (entre autres) 2 points de l'accord :

- Le nombre de jours de télétravail : **3 jours de télétravail possibles** à la demande du salarié, toujours avec validation du supérieur hiérarchique
- Les conditions d'éligibilité : **le délai de présence sur site passe à 3 mois** (au lieu de 6 précédemment) – ce délai peut être réduit ou supprimé à l'appréciation du N+1

😞 Malheureusement, deux syndicats du secteur public ayant refusé de signer l'avenant, **ces modifications ne peuvent pas s'appliquer pour les fonctionnaires** et les contractuels de droit public. Temporairement, les dispositions précédentes continuent donc de s'appliquer pour le secteur public.

### EFA-CGC est force de proposition et d'alerte !

La complexité du suivi de 2 accords télétravail par les services des ressources humaines, le sentiment incompréhensible d'inégalité des droits, risquent de provoquer du mal-être au travail sur un sujet supplémentaire. Nous espérons que **la Direction et les organisations non signataires prendront leurs responsabilités** pour assurer l'égalité pour tous les statuts.

**Notre syndicat s'engage pour la défense de vos droits, et demande l'application de cet accord pour tous les personnels, le plus vite possible.**

